



ENVIRONNEMENT

PLAN DE GESTION DE L'INCENDIE DU 22 AVRIL 2012 SUR L'INSTALLATION CAPIK

RAPPORT D'ACCIDENT REMISE EN SERVICE DES INSTALLATIONS DE MEHANISATION CAPIK

EXTRAIT

CVD du Bois de Tous Vents
76660 Fresnoy-Folny
Tél : 02 35 94 37 89
Fax : 02 35 97 10 58

Dossier suivi par : JF BULTEAU / M. DEFRANCE
Email : jean-francois.bulteau@ikos.fr
Référence du document : CVD76/R0285/JFB/120502

Dossier rédigé selon les prescriptions de l'Arrêté 24 avril 2012

Sommaire

1	MISE EN SECURITE DES INSTALLATIONS, REJET DE BIOGAZ	3
1.1	Mise en sécurité	3
1.2	Etat des équipements	4
1.3	Gestion des eaux d'extinction	7
1.4	Gestion des déchets liés au sinistre	7
2	RAPPORT D'ACCIDENT DE L'INCENDIE DU 22 AVRIL 2012.....	8
2.1	Circonstances et causes de l'accident.....	8
2.1.1	Chronologie des événements.....	8
2.1.2	Analyses de l'origine des causes de l'incendie	9
2.2	Effets sur les personnes et l'environnement	9
2.2.1	Effets sur les personnes.....	9
2.2.2	Effets sur l'environnement.....	10
2.2.3	Conséquences humaines et financières	10
2.3	Mesures prises ou envisagées pour éviter un accident similaire et pour en pallier les effets sur la santé des populations et l'Environnement.....	11

1 MISE EN SECURITE DES INSTALLATIONS, REJET DE BIOGAZ

1.1 Mise en sécurité

La zone impactée par l'incendie, à savoir le bâtiment sécheur, la zone de stockage des cuves d'acide et le biofiltre a été circonscrite pour limiter les accès : rubalise avertissante, barrières HERAS.

Electricité :

L'entreprise GOBERT qui a réalisé les réseaux électriques de CAPIK est intervenue mardi 24 avril pour vérifier l'ensemble du réseau.

Le technicien a effectué les opérations suivantes :

- Le sectionneur général du sécheur est consigné
- Le coffret de maintenance du sécheur est consigné
- L'éclairage du bâtiment sécheur est consigné
- Le sectionneur général du laveur est consigné ainsi que le circuit de commande, les signaux et la pompe P08.
- La pompe P11 du biofiltre est consignée
- Les détecteurs de fumée de l'ensemble du bâtiment sont consignés.
- Le ventilateur VLO1 est consigné.
- Le traceur et les lampes Atex sont consignés.
- Le rideau métallique du sécheur et celui entre les trémies A ET B sont consignés par sécurité car ils ont la même alimentation.

Il est toujours possible de les actionner si nécessaire car il n'y a pas de défaut d'isolement sur le rideau du sécheur.

- Pour finir le circulateur PC08 est coupé sur la supervision. Normalement, il est possible de faire circuler l'eau chaude si l'installation est en état.

Le technicien ERDF a remis aussi sous tension mardi 24 avril à 15H00 l'installation de valorisation du biogaz VERDESIS et l'installation CAPIK sauf le secteur sécheur, cuves acide et biofiltre.

Les agitateurs de la cuve de méthanisation MT01 ont été remis en fonctionnement pour éviter tout risque de sédimentation dûe à la pression hydraulique.

Gestion du biogaz

La remise en route de la conduite via l'automate de l'installation de valorisation du biogaz VERDESIS est effective depuis mercredi 25 avril 16H00, après vérification des circuits électriques internes.

Le biogaz produit par la cuve de méthanisation MT01 est traité par la torchère de l'installation de valorisation de biogaz VERDESIS depuis ce jour.

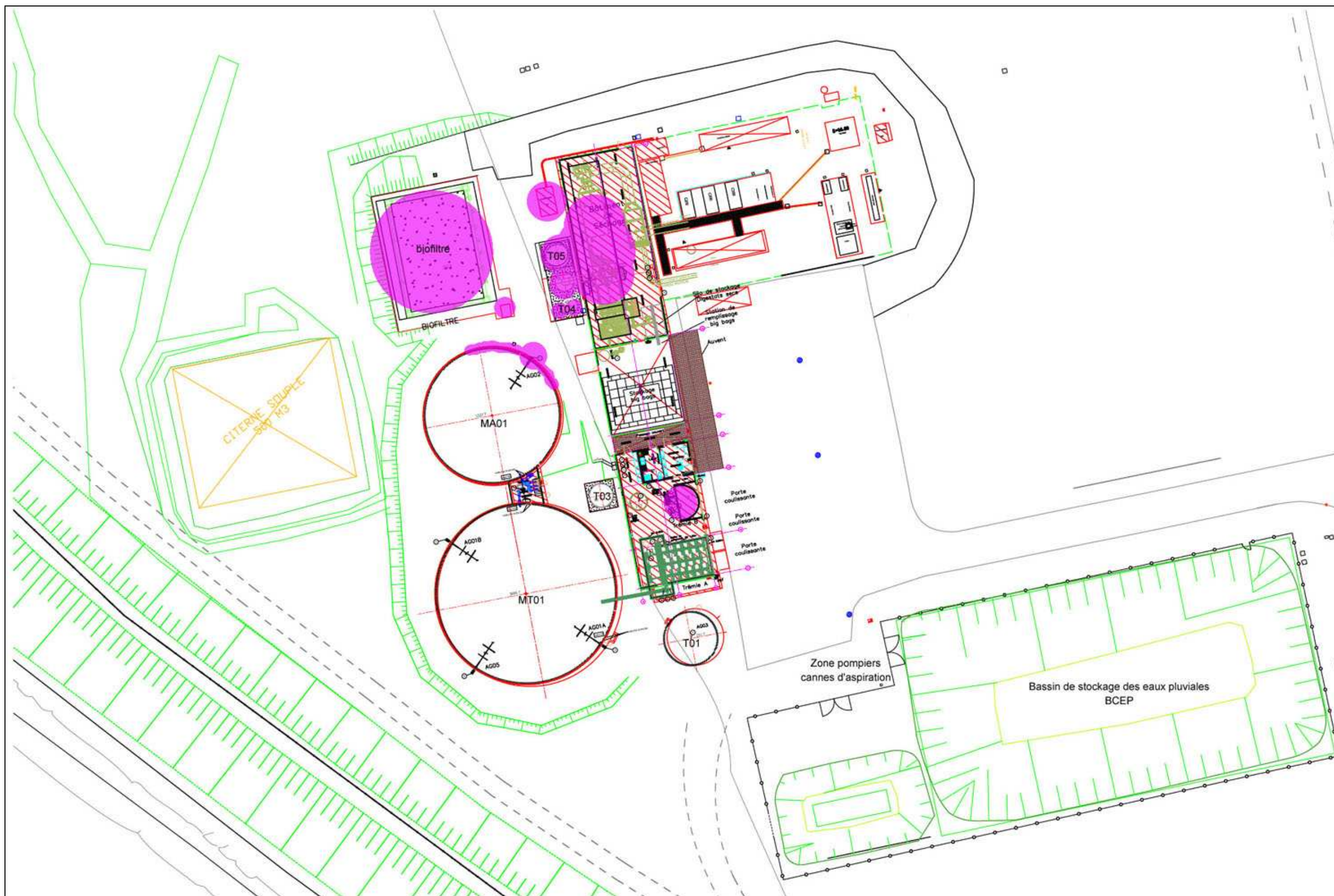
Le biogaz de la cuve de maturation MA01 est contenu dans la cuve et contrôlé par la membrane interne. La membrane externe doit être prochainement inspectée et réparée par une entreprise spécialisée. La cuve de maturation MA01 est mise en dépression, le biogaz est capté et traité aussi sur le moteur et la torchère de l'installation de valorisation de biogaz VERDESIS depuis le jeudi 26 avril.

1.2 Etat des équipements

Le tableau suivant synthétise l'état des équipements suite à l'incendie du dimanche 22 avril 2012, sur l'installation CAPIK.

Le plan page suivante localise les principaux points impactés par l'incendie.

Equipements	Fonction	Capacité maximale	Volume présent	Etat	Mode de gestion des déchets présents	Durée d'entreposage	Filière d'évacuation
T01	Cuve de réception des déchets liquides	210 m ³	200 m ³	Non impacté	Maintien du stockage temporaire	Reprise exploitation après validation (DREAL)	Transfert dans MT01
Trémie A	Trémie de réception des déchets solides	60 m ³	0 m ³	Non impacté	Cuve vide	Reprise exploitation après validation (DREAL)	
Trémie B	Trémie de réception des déchets à hygiéniser	50 m ³	40 m ³	Présence d'acide sulfurique en mélange avec les déchets (= réception des contenants de la cuvette de rétention en cas d'accident)	Analyse des déchets pour transfert sur filière adaptée d'élimination (prélèvement S17)	Vidange et transfert dès validation filière d'élimination	
T02	Cuve d'hygiénisation	12 m ³	12 m ³	Non impacté	Maintien du stockage temporaire	Reprise exploitation après validation (DREAL)	Transfert dans MT01
T03	Cuve tampon de déchets hygiénisés	52 m ³	51 m ³	Non impacté	Maintien du stockage temporaire	Reprise exploitation après validation (DREAL)	Transfert dans MT01
MT01	Cuve de méthanisation	3300 m ³	3294 m ³	Non impacté	Maintien du stockage temporaire	Reprise exploitation après validation (DREAL)	
MA01	Cuve de maturation	1400	1394 m ³	Membrane supérieure légèrement déchirée et bords brûlés 1 agitateur latéral affecté	Vidange cuve pour réparation de l'agitateur latéral + membrane supérieure		
T08	Cuve tampon de digestats	8 m ³	2 m ³	Non impacté	Maintien du stockage temporaire	Reprise exploitation après validation (DREAL)	
	Poche tampon de stockage de digestats	500 m ³	470	Non impacté	Maintien du stockage temporaire	Reprise exploitation après validation (DREAL)	
T04	Cuves d'acide sulfurique	2 x 8 m ³	12 m ³	Détruites	Pompage mélange acide + eau dans rétention (en cours)	Transfert dans la trémie B	Attente définition filière adaptée
					Retenues annexes des écoulements d'acide + eau sur sols par de l'argile+craie	Neutralisation en cours avec mélange de craie/calcaire Eventuellement curage Analyses sols	Transfert sur installation dédiée après validation des analyses
T05	Cuve de stockage du sulfate d'ammonium	50 m ³	1 m ³	Détruit		Consultation en cours pour intervention Sté spécialisée pour intervention sur nettoyage / démantèlement	
	Laveur acide	20 m ³	1 m ³ de mélange d'eau, acide et sulfate	Détruit			
	Trémie de remplissage des big-bags de digestats secs			Non impacté			
	Sécheur et matériels associés			Impacté		Consultation en cours pour intervention Sté spécialisée pour intervention sur nettoyage / démantèlement	
	Circuit de captage d'air			Impacté			
	biofiltre	210 m ²		Détruit			
BCEP	Bassin de stockage des eaux pluviales + eaux incendies	6000 m ³	≈ 2500 m ³	Réception des eaux incendies contenant de l'acide	Maintien du stockage temporaire + analyses du pH	Fonction évolution pH (suivis analyses en cours)	Transfert dans milieu naturel après validation des seuils AP 23/12/2008



Bâtiments	Etat
Zone de réception des déchets	Non impacté
Bureau et zone labo	Non impacté
Zone de stockage sous bâtiment, ouverte	Non impacté
Bâtiment de séchage	Impacté : <ul style="list-style-type: none"> • toit détruit en majeure partie • flanc ouest détruit • mur coupe-feu impacté uniquement à l'intérieur du bâtiment (pas d'impact visible côté VERDESIS, installation valorisation du biogaz de méthanisation)
Biofiltre	Impacté (détruit en majeure partie)
Installation de valorisation du biogaz (VERDESIS)	Non impacté

1.3 Gestion des eaux d'extinction

Relatif aux d'extinction contenues dans le bassin de stockage des eaux pluviales (BCEP) et dans les retenues annexes à proximité de CAPIK, nous sommes dans l'attente des résultats des analyses par le laboratoire agréé pour la définition des filières d'évacuation.

En parallèle, sont aussi réalisées des analyses sur la qualité des eaux souterraines sur les piézomètres PZ1, PZ2 et PZ5 du site.

→ Dès réception des résultats des analyses, nous vous transmettons le bilan et la compatibilité des eaux avec un rejet dans le milieu naturel, ou la détermination de filières d'évacuation adaptée le cas échéant.

1.4 Gestion des déchets liés au sinistre

A ce jour, les filières d'évacuation de ces déchets ne sont pas déterminées : nous sommes dans l'attente des résultats des analyses de sols et des rapports des entreprises sollicitées pour le démantèlement des zones impactées par l'incendie.

Un descriptif des équipements à démanteler et des filières d'évacuation vous sera transmis dès réception de ces éléments.

2 RAPPORT D'ACCIDENT DE L'INCENDIE DU 22 AVRIL 2012

2.1 Circonstances et causes de l'accident

2.1.1 Chronologie des événements

Date/heurs	Constats / Actions
Samedi 21 avril 2012	
19H30	Départ de la société SCOLARI du CVD IKOS de Fresnoy-Folny suite aux travaux techniques réalisés toute la semaine S16 sur le sécheur de l'installation CAPIK Opérations réalisées sous la surveillance de Sébastien GILLES (SG - personnel du Groupe LHOTELLIER-IKOS) Fermeture du CVD
Dimanche 22 avril 2012	
8H00	Arrivée Hubert MALANDAIN (HM) sur CVD dans l'objectif de mettre en route le sécheur (suite à alerte téléphonique dans le cadre de la procédure d'astreinte)
8H à 9H	Mise en route automatique : déclenchement « start tapis » Inspection visuelle par HM : <ul style="list-style-type: none"> • les matériaux sont secs dans le sécheur • température moyenne du produit = 80°C • les paramètres de fonctionnement du sécheur ont été modifiés par le technicien de SCOLARI suite leur intervention de la semaine dernière
9H00	Départ d'HM du site Fermeture du site
11H00	HM est alerté par des habitants de Fresnoy-Folny : détection d'une fumée anormale sortant de l'installation CAPIK
11H15	HM est alerté par les pompiers Arrivée HM sur site
11H20	Alerte HM d'un besoin d'intervention via programme d'alerte/astreinte
11H15 / 11H30	Arrivée des pompiers sur le CVD : <ul style="list-style-type: none"> • Equipe Risques Industriels • Compagnies de Londinières, Neufchâtel, Envermeu et Blangy-sur-Bresle
A partir de 11H30	Incendie situé au niveau du bâtiment sécheur, biofiltre, cuves de sulfate d'ammonium et de stockage d'acide sulfurique Connexion et pompage sur les cannes d'aspiration du bassin d'eaux pluviales attenant à l'installation CAPIK (BCEP)
12H00	Arrêt fumées moteurs de l'installation de valorisation du biogaz, fermeture des vannes biogaz
	Eaux incendie retournent par gravitaire dans le BCEP
	Arrêt pompage dans le BCEP car risque de présence d'acide, contenue dans les eaux incendie, suite à la destruction des 2 cuves d'acide sulfurique (2*8 m ³) Pompage dans le bassin incendie du bâtiment de TRI
	Intervention pelle IKOS pour faire une ouverture dans le biofiltre pour faciliter l'intervention des pompiers
	Intervention pelle IKOS pour réalisation de trous dans le sol pour contenir les

	écoulements d'acide sulfurique. Mise en place de craie en périphérie et dans le trou pour neutraliser l'acide
12H30	Arrivée Christian FAVEREAUX (IKOS - Directeur exploitation Centres de traitement de déchets)
	Arrivée Mathieu DEFRANCE (IKOS – Responsable unité CAPIK) : transmission aux pompiers des fiches données sécurité acide (H ₂ SO ₄) et de la définition des risques avec l'unité ERI
13H00	Coupure livraison HT électrique par ErDF sur demande des pompiers
13H30	Arrivée Jérôme LEVENT (IKOS – responsable du CVD de FF)
14H00	Arrivée F. GRINDEL (inspecteur DREAL) DREAL contactée par la gendarmerie
	ARS contacté par la DREAL
15H30	Arrivée Hervé POLINO (cabinet EPO – intervenant pour le compte de NASKEO Maitre d'œuvre dans la conception construction de l'installation CAPIK)
16H30	Arrivée de NASKEO (Maitre d'œuvre dans la conception construction de l'installation CAPIK)
17H00	Fin des fumerolles sur site
21H00	Contrôle de surveillance fait par HM
1H00	Contrôle de surveillance fait par MD
4H30	Contrôle de surveillance fait par JL

2.1.2 Analyses de l'origine des causes de l'incendie

Le lieu exact du départ de feu ainsi que la cause du départ ne sont pas encore déterminés. Une expertise est en cours pour tenter de trouver les origines de l'incendie.

2.2 Effets sur les personnes et l'environnement

2.2.1 Effets sur les personnes

Lors de l'intervention des pompiers pour l'extinction de l'incendie le dimanche 22 avril, un pompier et un membre du personnel IKOS ont reçu des projections de mélange eau + acide.

Concernant le pompier, les informations récentes indiquent que son état de santé est satisfaisant. A notre connaissance, aucun effet n'est à enregistré.

Concernant le personnel IKOS, les projections étaient très limitées. De même, aucun effet n'est à signaler.

Relatif aux dégagements atmosphériques lors de l'incendie, et compte tenu du fait que l'incendie ait été rapidement maîtrisé et qu'il se caractérise par un feu vif, l'impact sur l'air serait limité. A ce jour, nous n'avons pas reçu de remarques, observations particulières de la part des riverains ou de personnes potentiellement concernées par l'incendie.

Une étude d'impact environnemental et sanitaire est actuellement en cours, effectuée par le bureau d'études spécialisé ANTEA.

2.2.2 Effets sur l'environnement

Lors de l'incendie, une partie des eaux d'extinction incendie contenant de l'acide s'est épanché à l'extérieur de l'installation CAPIK, sur une zone imperméable du CVD.

Une retenue a été rapidement aménagée à côté de CAPIK de manière à circonscrire ces eaux acides.

Compte tenu de la surface imperméable, limons argileux sur au moins 3 m d'épaisseur et la profondeur de l'aquifère à au moins 50 m de profondeur, le risque sur les eaux souterraine est quasiment nul.

Des prélèvements de sols et des eaux superficielles et eaux souterraines ont été réalisés jeudi 29 et vendredi 30 avril par ANTEA pour analyses par le laboratoire agréé EUROFINS.

Des prélèvements de sols ont aussi été réalisés sur un périmètre d'1 km sur toute la zone concernée par le panache de fumées (à l'intérieur et à l'extérieur du site). Aucune zone d'habitation n'est concernée. La définition des points de prélèvements a été validée par la DREAL et l'ARS le jeudi 29 avril sur le site. Ces prélèvements réalisés par le bureau d'études ANTEA ont aussi été envoyés pour analyses au laboratoire agréé.

2.2.3 Conséquences humaines et financières

Du point de vue humain, l'incendie du dimanche 22 avril a mobilisé l'intervention d'environ 50 pompiers des casernes de Londinières, Envermeu, Blangy-sur-Bresle, Neufchâtel et de l'équipe spécialisée ICPE du SDIS Yvetot. Cette intervention a été facilitée par de nombreuses personnes du personnel IKOS.

Jusqu'au lundi 23 avril au matin, du personnel du CVD a effectué une surveillance des restes de l'incendie pour veiller à l'absence d'éventuelle reprise des restes calcinés.

Cet incendie n'engendre aucune autre conséquence sociale. Les membres du personnel travaillant sur l'installation CAPIK ont été affectés à d'autres tâches sur le CVD ou aux travaux de mesures conservatoires, réhabilitation, surveillance de CAPIK.

Le Centre de Valorisation de Déchets continue son activité habituelle.

Uniquement le dispositif de séchage des digestats a été détruit. Les équipements de réception de déchets et cuve de méthanisation n'ont pas été touchés et continuent de fonctionner. Pour l'instant aucune reprise des intrants n'est autorisée.

Une solution technique temporaire de traitement des digestats par séparation de phase est en cours de validation permettant d'effectuer des réparations sur la cuve de maturation. Cette solution pourrait aussi permettre une reprise progressive de l'alimentation des déchets de la cuve de méthanisation.

➔ **Ce dispositif est présenté dans le chapitre suivant pour validation.**

Les conséquences financières sont importantes pour la société :

- ✓ Arrêt de l'exploitation de CAPIK
- ✓ Prise en compte du traitement des déchets sur d'autres installations
- ✓ Définition et prise en charge d'une solution alternative au traitement des effluents de CAPIK
- ✓ Perte de production de méthane et consommation de chaleur
- ✓ Non production d'engrais
- ✓ Mobilisation de moyens humains et matériels

Les conséquences financières de cet incendie seront précisées dans un second temps.

2.3 Mesures prises ou envisagées pour éviter un accident similaire et pour en pallier les effets sur la santé des populations et l'Environnement

Une expertise est actuellement en cours pour tenter de trouver les origines de l'incendie.

Les résultats des analyses des échantillons de sols et d'eaux seront examinés dans l'étude d'impact environnemental et sanitaire suite à cet incendie.

- En fonction des résultats, un programme de surveillance complémentaire pourrait être mis en œuvre.
- Avant une remise en état et une reconstruction des équipements détruits, une réflexion globale est aussi prévue pour étudier, revoir les dispositifs de traitement des déchets et de limitation des risques.

Nous tenons à préciser que les précédents incendies n'ont à notre connaissance aucun lien entre eux. Les mesures de surveillance sur l'ensemble du site sont effectives. Les dispositifs de lutte anti-incendie, notamment de connexion dans les bassins incendie du site ont fortement facilité l'intervention des pompiers.

En fonction des résultats des investigations des experts suite à ce sinistre, nous réviserons les moyens actuels le cas échéant.

Relatif à la surveillance environnementale sur le CVD, des nombreux contrôles des rejets sont effectués régulièrement conformément aux prescriptions de l'AP du 23 décembre 2008. Une analyse environnementale complète du site est aussi revue annuellement prenant en compte l'ensemble des activités du site et de leurs effets environnementaux.

L'ensemble des activités du site fait l'objet d'audits internes. Toutes ces opérations sont enregistrées dans le système QSE du site, certifié par les auditeurs externes (Bureau VERITAS).